

Madame, Monsieur,

Vous devrez procéder à l'inscription /réinscription de votre enfant en ligne depuis les Téléservices entre le 10 et le 26 juin 2026 . Merci d'y apporter la plus grande attention en veillant à actualiser vos données : coordonnées personnelles, modification de votre situation familiale, situation médicale de votre enfant. **Les consignes vous sont données page 4 de ce document.**

Vous trouverez ci-dessous les modalités de la rentrée scolaire 2026 , des informations générales sur l'organisation du collège pour la rentrée 2026 et sur la fin d'année scolaire 2025-2026.

RAPPEL TRÈS IMPORTANT - LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT -

L'ENT (Environnement Numérique de Travail) vous permet d'accéder

① **Accès public (sans code)**

- A toutes les informations pratiques sur le fonctionnement du collège, de nombreux reportages sur les actions pédagogiques, éducatives, **au portail du CDI e-sidoc.**

② **Accès privé (Avec votre compte parent Educonnect)**

- **Accès à PRONOTE** (Gestion de la scolarité, emploi du temps, absences, bulletins...)

- **Communication avec les personnels du collège** (Direction CPE, équipes pédagogiques...)

renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr

Je me connecte avec EduConnect



PRONOTE

Attention: chaque parent dispose d'un compte Educonnect (identifiant et mot de passe), chaque élève également. Pour communiquer avec le collège ou accéder à PRONOTE en qualité de parent utilisez votre compte parent.

Depuis votre compte Educonnect, vous accédez également aux services en ligne de l'Éducation nationale (Téléservices) : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Indispensable pour les opérations suivantes qui s'effectuent à distance : règlement de la ½ pension, modifications de coordonnées, demandes de bourses, opérations d'orientation, d'affectation et d'inscription au lycée pour les élèves de 3^{ème} ...

PAUSE NUMÉRIQUE – Droit à la déconnexion : depuis la rentrée 2025, le collège a paramétré PRONOTE pour limiter son utilisation : pas de nouvelles communications durant le week-end et les vacances scolaires.

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DES CLASSES DE 5^{ème}/4^{ème} /3^{ème}

MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 à 13h45 (ouverture du portail à 13h30) - Fin des cours à 16h45.

♦ Afin de faciliter l'accueil des élèves de 6^{ème} faisant leurs premiers pas au collège, la matinée du mardi 1^{er} septembre leur sera exclusivement consacrée.

♦ Les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} auront donc cours uniquement l'après-midi et seront pris en charge par leur professeur principal. Merci de bien vouloir vous organiser en conséquence.

♦ Pour les demi-pensionnaires le repas de ce jour sera décompté de la facture du 1^{er} trimestre.

Les emplois du temps fonctionneront pour tous les collégiens à partir du mercredi 2 septembre 2026.

➤ Les parents sont invités à une assemblée générale par niveau animée par l'équipe de direction (Présentation de l'organisation de la scolarité, organisation de la vie scolaire, présentation des examens...):

Lundi 14 septembre 2026 – 18h00	Niveau 5 ^{ème}	Auditorium du Pôle culturel du SIPA
	Niveau 4 ^{ème}	
Mardi 22 septembre 2026 – 18h00	Niveau 3 ^{ème}	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - RAPPELS

➤ Manuels scolaires :

Les manuels prêtés par le collège seront remis le jour de la rentrée. Depuis la rentrée 2023, leur gestion est informatisée (codes barre), l'élève et sa famille ont la responsabilité des manuels attitrés. Attention, en cas de dégradation constatée en fin d'année, une indemnisation sera demandée ! Pour éviter ces inconvénients, **un sac rigide est indispensable, les sacs à mains ouverts inadaptés aux activités scolaires et au transport des affaires sont à proscrire.**

➤ Objets de valeur / téléphones portables :

Les objets de valeur doivent rester à la maison. Conformément au règlement intérieur, l'usage des téléphones portables et appareils numériques audio ou vidéo **est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement et dans les lieux extérieurs d'enseignement (gymnases, vestiaires, terrain de sport...)**. Le téléphone doit être **éteint et placé obligatoirement dans le sac de cours (interdiction de le porter sur soi)**. A la rentrée 2026, les élèves en possession d'un téléphone portable seront dotés d'une pochette anti-ondes . Des informations sur les modalités d'utilisation vous seront communiquées à la rentrée.

Pour l'EPS, l'élève doit être muni obligatoirement d'un sac contenant ses affaires de sport. Interdiction d'emmener son sac de cours dans les vestiaires.

➤ Carnet de correspondance :

Il sera remis à votre enfant en même temps que ses manuels. Ce carnet, outil de communication indispensable entre la famille et l'établissement (Règlement intérieur, suivi des absences et des retards, renseignements importants...) **devra être rempli et signé par les parents dans les meilleurs délais. L'élève doit l'avoir sur lui dès son entrée au collège.**

Vous confirmerez sur la couverture le régime de votre enfant (Externe / Demi-Pensionnaire = DP) , les autorisations de sortie à la rentrée 2026 et le droit à l'image.

➤ Régimes de sortie.

Il existe deux régimes de sortie avec une possibilité de basculer externe à titre exceptionnel :

1. **Pastille rouge** (Soumise aux horaires de l'établissement): mon enfant est présent au collège de 8h20 à 16h45 et de 8h20 à 12h15 le mercredi **quel que soit son emploi du temps et les cours annulés.**

Si l'enfant doit sortir avant l'heure prévue à l'emploi du temps, un responsable légal doit obligatoirement venir signer une décharge au bureau de Vie Scolaire et ce de manière tout à fait exceptionnelle.

2. **Pastille verte** (soumise aux dernières heures de cours): mon enfant arrive au collège pour sa première heure de cours . Sa présence au collège est vérifiée dès la 1ère heure de cours . La sortie du collège est autorisée **après le dernier cours de la journée, y compris en cas d'absence imprévue d'un professeur.**

À titre exceptionnel, le service de la vie scolaire étant fermé entre 12 heures et 13 heures, s'il produit un mot signé des parents avant la récréation de la matinée, l'élève pourra être autorisé à quitter l'établissement à 12h15, avant le repas en présentant son mot tamponné par la Vie Scolaire au portail des élèves. Dans ces conditions, l'élève est placé en régime externe pour la journée et ne bénéficie pas de remise d'ordre.

Quel que soit le régime choisi l'appel se fait en étude et les parents peuvent vérifier la présence de leur enfant sur PRONOTE.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Démarche à effectuer auprès du Grand Anancy Agglomération. Inscription en ligne, **un tarif unique à 80 €** s'applique à l'ensemble des élèves inscrits par le Grand Anancy pour toute demande complète déposée **avant le 7 juillet 2026** : (Tarification sociale de 40 € - QF inférieur à 635 € avec justificatif) : **Attention : au-delà du 7 juillet 2026 le tarif passe à 140 € (100 € pour l'abonnement social).** Pour des précisions et s'inscrire en ligne :

<https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/facilite-mes-transports/en-bus/transport-scolaires>

♦ **Accueil téléphonique** : 04 50 23 13 13 *du lundi au vendredi* : 8h00 – 18h00

♦ **Mail** : transportscolaire@grandannecy.fr

♦ **Accueil physique sur rendez-vous téléphonique - Siège Grand Anancy (46 av des Iles - Anancy)**

➤ La demi-pension :

Je vous invite à lire attentivement le document en ligne (ENT et Service en ligne inscription) « Règlement intérieur de la ½ pension » qui vous donne tous les détails de l'organisation et les tarifs. Rappel : la carte de self est à conserver en bon état, en cas de perte ou de détérioration elle devra être remplacée (7 € prix coutant). Les menus et allergènes sont consultables sur notre site (ENT) à la rubrique « restauration ».

➤ Le FSE (Foyer Socio-Educatif)

Vous êtes sollicité pour adhérer au Foyer Socio-Educatif. **Votre contribution est importante**, le Foyer finançant notamment l'ensemble des sorties scolaires, des voyages et des spectacles ; **il prend en charge également l'achat d'une grande partie du matériel d'arts plastiques (le matériel demandé aux familles est donc minime).**

➤ L'UNSS - Association sportive (Union nationale du sport scolaire)

Les élèves volontaires peuvent pratiquer une activité sportive supplémentaire sous la conduite des professeurs d'éducation physique, dans le cadre de l'association sportive, après les cours, à condition d'avoir adhéré à l'association par l'achat d'une licence. Les informations sur les activités et les modalités d'inscriptions seront diffusées à la rentrée par les professeurs d'EPS.

➤ Les Bourses du Collège - Le fonds social

Il existe des aides financières à la scolarité, en fonction de vos revenus : les Bourses du Collège. **Autoriser l'automatisation du droit à bourse à l'inscription vous permet d'en bénéficier (si vous êtes éligible) sans démarche particulière.** Il existe également le fonds social collégien. Il permet d'aider les parents en ce qui concerne les frais de scolarité de leur enfant ; la priorité est donnée aux frais de restauration. Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat d'intendance du collège.

➤ Casiers élèves :

Depuis 2024 le collège est équipé de suffisamment de casiers pour permettre aux élèves de ranger leurs affaires, de les mettre à l'abri et de dégager l'espace de la cour de récréation. Un casier est attribué pour deux élèves, il devra être fermé à l'aide d'un cadenas à combinaison. **L'usage du casier est obligatoire.**

Retrouvez tous nos règlements depuis l'ENT du collège : **ACCES DIRECT** → Parents règlements administration et informations pratiques.

<https://renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr/vie-de-l-etablissement/parents-reglements-administration-et-informations-pratiques/>

Calendrier de la fin de l'année scolaire 2025-2026

Les cours sont normalement assurés selon les emplois du temps habituels jusqu'au jeudi 25 juin.

Les conseils de classes du 3^{ème} trimestre ont lieu du 15 au 25 juin 2026 pour les classes de 6^{ème} - 5^{ème} & 4^{ème}

Jeudi 18 juin	Fête de la musique (M4 – S0 – S1)	
Lundi 22 juin Mardi 23 juin	Restitution des manuels scolaires et des casiers. <i>Planning et consignes distribués par le professeur principal</i>	
Jeudi 25 juin	Sortie de pleine nature – Association sportive	
Vendredi 26 juin ¹ Lundi 29 juin ¹ Mardi 30 juin ¹	Épreuves écrites du Brevet des collèges pour les élèves de 3^{ème} Les cours ne seront pas assurés le collège étant centre d'examen.	
Mercredi 1 ^{er} juillet	Cours supprimés (Réunion et formation des équipes pédagogiques)	
Jeudi 2 juillet	Correction des épreuves du Brevet : absence des professeurs de français, mathématiques, histoire-géographie, SVT et sciences physiques	Activités adaptées en fonction de la présence des élèves.²
Vendredi 3 juillet		

¹ Une remise d'ordre a été prévu sur la facture du 3^{ème} trimestre pour les ½ pensionnaires sur ces trois journées

² Les élèves seront accueillis sur la base d'un sondage effectué via PRONOTE par la direction.

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



MODALITÉS DE RÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR L'ANNÉE 2026-2027

Dans un souci de simplification et de fiabilité des données numériques, le collège, pour la 2^{ème} année, procède à des réinscriptions en ligne pour la rentrée 2026, via les Téléservices de l'Éducation nationale (SLI : Service en ligne inscription).

① Modalités de la télé-inscription.

Pour réinscrire votre enfant au collège vous devrez donc vous connecter avec votre compte Educonnect aux Téléservices de l'Éducation Nationale : <https://teleservices.education.gouv.fr>

➤ **Chaque responsable à son propre compte Educonnect et peut modifier ses propres coordonnées.**

➤ A partir de cette plateforme vous allez pouvoir :

- **Confirmer l'inscription de votre enfant au collège René Long.**
- **Confirmer son inscription à la ½ pension (DP 4 jours)**
En cas de changement de vos coordonnées bancaires joindre obligatoirement un RIB.
- **Confirmer ou modifier en cas de changement la rubrique « profession »** (en vous référant au répertoire des professions et catégorie socio-professionnelles).
- **Confirmer le choix de la langue vivante 2 (en 5^{ème}) à partir du coupon réponse rendu au collège en janvier 2026.**
- **Inscrire votre enfant pour les enseignements facultatifs** (latin – Euro anglais – chant chorale).
Pour l'Euro anglais en 3^{ème}, l'inscription sera confirmée après la sélection définitive des candidats à la fin des conseils de classes de 4^{ème}.
- **Valider / modifier les données administratives** vous concernant et celles de votre enfant.



Vérifiez vos données qui doivent être fiables. L'adresse mail doit être fonctionnelle, il est indispensable de la consulter régulièrement, le collège diffusant par courriel des informations

- **Consentir ou non à l'étude automatique du droit à bourse** :simplification des démarches des familles, le consentement donnant lieu à l'examen en direct de votre situation fiscale et à l'attribution des bourses à la rentrée sans avoir à instruire de dossier.
- **Accéder aux différents documents d'information** mis en ligne : fournitures scolaires, fonctionnement de la ½ pension, rappel de l'organisation du collège, de l'organisation de la rentrée 2026, transports scolaires, actualisation de la fiche santé...
- **Téléverser des documents en cas de modification de la situation de votre enfant** :
(Formats acceptés : .pdf ou png /jpeg/jpg)
 - **Fiche de santé 2026/2027** (en cas d'évolution de l'état de santé de votre enfant).
 - **RIB (avec adresse de la banque) en cas de changement des coordonnées bancaires.**
 - **En cas d'évolution de votre situation familiale durant l'année en cours** : divorce séparation, modalités de garde... : téléverser l'extrait de jugement ou de l'ordonnance de non conciliation indiquant l'organisation de la garde et de l'autorité parentale, la copie du livret de famille.

L'inscription en ligne est ouverte 10 juin au 26 juin 2026.

② Document à rendre au professeur principal de votre enfant.

Afin de simplifier vos démarches, un seul document sera à **restituer au Professeur principal** de votre enfant :

➤ L'adhésion facultative au Foyer Socio-Éducatif (coupon + chèque à mettre sous enveloppe).

A retourner pour le 22 juin 2026.